

# Le marquage des coupes

Le marquage doit être sans ambiguïtés pour que les consignes du propriétaire soient respectées. Pour les coupes rases, le marquage a pour seul objet de bien délimiter le lot.

Pour les éclaircies, il valide les options sylvicoles du propriétaire. Le marquage et la mesure des circonférences de chaque arbre sont indispensables si la vente est faite en bloc et sur pied.

## Le marquage ne dispense pas cependant :

- > de donner des consignes écrites,
- > du suivi du chantier pour s'assurer du respect de ces consignes.

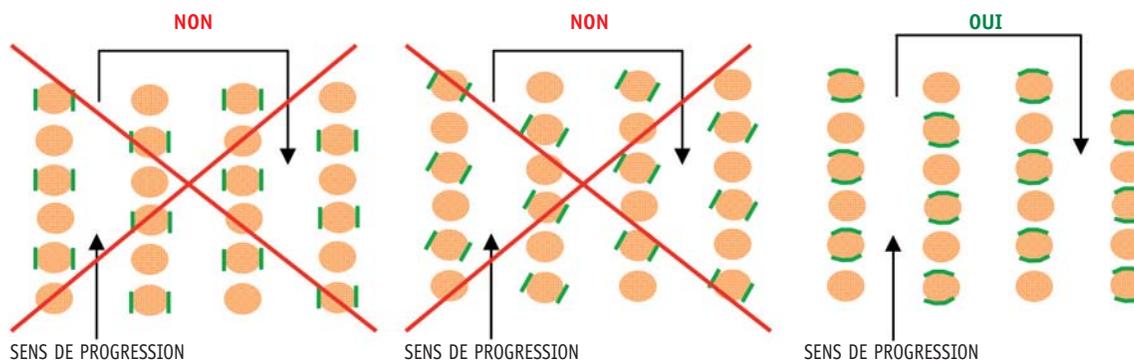
## CONSEILS PRATIQUES

Le marquage se fait à la hache ou à la peinture (certaines couleurs sont à éviter : le bleu, le vert ou le jaune, car elles sont pratiquement invisibles avec les phares des machines ou par temps de brouillard).

Pour être efficace, le marquage doit être réalisé dans le respect de certaines règles élémentaires :

- > les marques doivent être orientées afin d'être visible de la cabine et cela quel que soit le sens de progression de la machine (voir schéma),
- > marques bien visibles, même de nuit,
- > veiller à matérialiser les limites de la parcelle à éclaircir,
- > il est conseillé de procéder au débroussaillage qu'il y ait ou non un marquage à réaliser.

Le marqueur accèdera plus facilement aux arbres, le chauffeur verra mieux les marques et le pied des tiges.



## POUR LES PREMIÈRES ÉCLAIRCIES

La recherche de gains de productivité, en particulier par la mécanisation de l'exploitation, et le faible niveau du prix des bois ont entraîné la progression des éclaircies non marquées, ce qui n'est pas sans incidence.

- > Dans le massif des Landes de Gascogne, le marquage est traditionnellement fait en plein avant la réalisation de la première éclaircie. Cette méthode consiste à marquer la totalité des arbres à exploiter. Le conducteur de la machine d'abattage n'a plus qu'à couper ces derniers.
- > Actuellement, un nombre croissant de peuplements est exploité directement au stade de la première éclaircie, sans marquage au préalable. En effet il est de plus en plus difficile de trouver des marqueurs sur le massif et ce marquage entraîne un coût non négligeable sur des bois de trituration.
- > Le marquage partiel est une méthode innovante. Cette méthode consiste à marquer seulement 10 % du peuplement (soit 2 lignes sur 20 ou 1 bande sur 10). Ce type de marquage a pour but de donner un gabarit au conducteur de la machine d'abattage

afin qu'il visualise précisément les attentes du propriétaire en matière de prélèvement. Dans le reste du peuplement, le conducteur sélectionne lui-même les arbres à enlever. Le coût du marquage est alors considérablement réduit et les surfaces marquées quotidiennement augmentent.

Un marquage de qualité ne s'arrête pas à une désignation des tiges à enlever, il doit aussi être bien visible pour l'exploitant forestier.

## ATTENTION

Les coupes d'éclaircies sont des interventions sylvicoles visant à améliorer le peuplement : leur marquage est une opération importante pour l'avenir de la parcelle.

# Le marquage des coupes

(suite)

LES 3 FORMES DE MARQUAGE SONT ÉVALUÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS POUR DIFFÉRENTS CRITÈRES.

Légende utilisée en fonction de l'intérêt pour le gestionnaire

	Inconvénient majeur		Favorable
	Présente des inconvénients		

	MARQUAGE EN PLEIN	MARQUAGE PARTIEL (10 % de la surface au moins)	NON MARQUAGE (exploitation directe)
COÛT DE LA PRESTATION Temps de marquage	Significatif 4 à 5 hectares / jour / homme	Réduit de 70 % à 80 %	Nul
QUALITÉ GLOBALE DU TRAVAIL	Bonne si le marquage est bien réalisé (pertinent et visible)	Bonne si le marquage est bien réalisé (pertinent et visible) et chauffeur attentif	Bonne si chauffeur compétent et formé
CONTRÔLE DE LA RÉPARTITION SPATIALE	Inutile	Auto-contrôle à partir du marquage partiel	Auto-contrôle direct
CONTRÔLE DE QUALITÉ	Possibilité de faire le tour des arbres	Certains défauts difficiles à appréhender (fourches)	Certains défauts difficiles à appréhender (fourches)
CONTRÔLE SANITAIRE	Le plus efficace	Moyennement efficace en cas d'attaque localisée	Difficile à mettre en œuvre
RESPECT DES CONSIGNES	Par définition	Avec chauffeur attentif	Avec chauffeur compétent
RAPIDITÉ DE RÉALISATION DE L'INTERVENTION SYLVICOLE	Délai pour le marquage	Délai pour le marquage	Possibilité de réalisation immédiate
TRANSMISSION DE LA CONSIGNE DU GESTIONNAIRE À L'OPÉRATEUR	Sans ambiguïté par définition	Transmission visuelle par le marquage partiel	Risque d'imprécision
RELATION DE CONFIANCE OPÉRATEUR GESTIONNAIRE	Juste un contrôle	Nécessaire	Nécessaire et indispensable